

Tourisme: collecte d'informations statistiques

1995/0002(COS) - 17/01/2001 - Document de suivi

Le présent rapport de la Commission porte sur la procédure d'application de la directive 95/57/CE du Conseil concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme. Il résume les actions engagées au cours de la période 1996-1999 en ce qui concerne le développement d'un système d'information, la collecte de données, le suivi méthodologique et le cadre juridique. Il décrit également l'état d'avancement des travaux réalisés par les États membres au regard de chaque point en suivant la structure de la directive. L'évolution au cours de la période 1996-1999 est comprise. Le rapport engage une réflexion générale sur l'évaluation globale de la mise en application de la directive. Le résultat est positif. Néanmoins, certains problèmes sont analysés et discutés, en particulier ceux qui concernent la consolidation des acquis, les retards de transmission des données de certains États membres à Eurostat et les retards de l'évaluation approfondie de la qualité et de la fiabilité des résultats. En présentant les perspectives d'avenir, le rapport recommande la poursuite de la procédure d'application de la directive, et notamment l'analyse de la qualité, de la fiabilité et de la comparabilité des données, la promotion de la transmission régulière de données et la meilleure diffusion des résultats.